



CFDT-Meteo compte rendu du CHSCT du 13 septembre 2016 à Aix-en-Provence

Représentant du personnel pour la CDFT : Marchionini Jean

1°) Validation du compte-rendu des précédents CHSCT.

Approbation du compte-rendu du CHSCT du 06 octobre 2015.

Approbation du compte-rendu du CHSCT du 21 avril 2016.

Le représentant de la CFDT est le seul délégué du personnel à avoir assisté au CHSCT du 21 avril 2016. Il avait bien mis en garde contre les risques psychosociaux liés aux futures réorganisations.

2°) Visites de sites

Visite en 2016 : SM de Marignane le 06/09/16 (CR à venir)

Futures visites : radar de Collobrières le 19/10 et CM de Nice le 20/10/16.

Les infirmières seront systématiquement invitées aux futurs CHSCT au titre d'expert.

3°) Accident de service

Un accident de trajet au retour du travail est à déplorer. Il faut élaborer l'arbre des causes. Groupe à réunir.

4°) Visites médicales

Les retardataires doivent prendre rendez-vous avec le service médical.

5°) Cahier CHS et main-courante

Le CHS a examiné le cas d'un chef de service « sévèrement réprimandé » suite à un reportage du centre météo. Pour la CFDT, dans un contexte de réorganisation, les chefs de service amenés à communiquer avec la presse s'exposent vis à vis des journalistes et de la direction. Ils peuvent se trouver en situation critique et soumis à de fortes tensions. Nous demandons un soutien de la direction vis à vis des chefs de service et également une aide à la préparation de toutes interventions médiatiques.

6°) Examen du rapport de l'ISST

De nombreux points soulevés par l'ISST ont été contrôlés et le cas échéant solutionnés.

Cependant on note qu'à Ajaccio le médecin de prévention n'a plus d'interlocuteurs depuis le départ de l'infirmière. Qu'au radar de la Punta il subsiste des problèmes au niveau des

sanitaires, pas d'eau courante. Le problème de l'accès au robot-sonde est en cours de résolution.

A Montpellier le véhicule utilisé par la MIR n'a pas d'équipements hivernaux et certains outils dans l'atelier n'ont pas de protection. Une action générale de sécurisation de ce type d'outils au niveau de la DIRSE va être mise en œuvre. A noter la difficulté d'obtenir des informations sur la réglementation dans ce domaine. L'Assistant de Prévention (AP) va faire une recherche et transmettre les informations à MIR/D.

Au Mont-Aigual, la machine à bois n'est plus utilisée et doit être évacuée. Des travaux de réfection des sanitaires doivent être réalisés. De plus, deux cuves à mazout ne sont plus aux normes et doivent être changées dans le cadre de la rénovation générale des bâtiments.

Les données de sécurité des produits chimiques utilisées sont à transmettre au médecin. Ce dernier préfère qu'un classeur soit à disposition dans chaque centre plutôt qu'on lui transmette l'ensemble des documents.

Extincteurs. Des agents n'ont pas été formés à leur maniement, une action est en cours sur ce sujet. Question sur l'équipement systématique des véhicules de maintenance. Les extincteurs doivent être fixés dans l'habitacle et à portée de main du conducteur. La CFDT y est favorable.

On note dans certains centres que les registres CHS ne sont pas tenus correctement.

7°) Groupe de travail sur la sécurité des agents en montagne

Le CHS a créé un groupe de travail concernant la sécurité des agents travaillant en montagne, composé par trois représentants du personnel; Jean Marchionini coordinateur, Chantal Vimpère, Jean Bonhomme et l'Assistant de Prévention Vincent Daval.

Dans un premier temps une enquête sous forme d'un questionnaire a été menée auprès des chefs de service et des nivologues. Nous avons reçu un grand nombre de réponses.

Dans un deuxième temps pour poursuivre la réflexion le groupe désire se déplacer dans au moins deux centres pour y rencontrer les agents.

Les thèmes que nous désirons approfondir sont :

- * bilan précis sur les missions terrain (nature, destination, prise en compte des conditions météo et des risques, matériel utilisés, trousse de secours (contenu, renouvellement ...), téléphonie

- * Étude de la mise en place d'un registre où le chef de Centre pourra détailler la mission, ce qui est difficile sur l'OM.

- * Solution de communication (téléphone satellite, radio ...)

8°) Débat sur les conséquences liées à la future réorganisation

A la demande d'un syndicat, un débat a eu lieu concernant les conséquences psychologiques sur les agents générées par la future réorganisation...

La CFDT a de nouveau mis en garde sur les conséquences psychologiques, le stress et la tension qui s'exercent sur les agents dans le cadre de la réorganisation et de la perspective de la fermeture des Centres Météo. De plus, le non-remplacement systématique des départs dans les centres va générer une surcharge de travail et augmenter le stress des agents.